



**PRÉFET DE LA
RÉGION NOUVELLE-
AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R75-2024-228**

PUBLIÉ LE 25 NOVEMBRE 2024

Sommaire

SGAR NOUVELLE-AQUITAINE / Mission déconcentration, modernisation et affaires juridiques

R75-2024-11-21-00004 - Arrêté du 21 novembre 2024 portant modification de l'arrêté du 28 septembre 2022 fixant la composition de la commission de concertation de l'académie de Poitiers (enseignement privé) (3 pages)

Page 3

SGAR NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2024-11-21-00004

Arrêté du 21 novembre 2024 portant modification de l'arrêté du 28 septembre 2022 fixant la composition de la commission de concertation de l'académie de Poitiers (enseignement privé)

ARRÊTÉ du 21 NOV. 2024

portant modification de l'arrêté du 28 septembre 2022 fixant la composition de la commission de concertation de l'académie de Poitiers (enseignement privé)

Le Préfet de la région Nouvelle Aquitaine,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest
Préfet de la Gironde
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.442-10, L.442-11, et R-442-63 et suivants ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 11 janvier 2023, portant nomination de M. Étienne GUYOT en qualité de préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

Vu l'arrêté du 28 septembre 2022 modifié fixant la composition de la commission de concertation de l'académie de Poitiers (enseignement privé) ;

Considérant la demande exprimée par le recteur de l'académie de Poitiers ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales ;

ARRÊTE

Article premier : L'article premier de l'arrêté du 28 septembre 2022 modifié fixant la composition de la commission régionale de concertation de l'académie de Poitiers (enseignement privé) est modifiée ainsi qu'il suit :

1) Au titre des personnes désignées par l'État :

a) le Préfet de région, président.

En cas d'empêchement du préfet de région, la présidence est assurée par le recteur de l'académie de Poitiers, ou par le secrétaire général pour les affaires régionales, en cas d'empêchement du recteur.

b) Le recteur de l'Académie de Poitiers.

c) Quatre représentants des services académiques et trois personnalités qualifiées :

- Quatre représentants des services académiques

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Monsieur Fabrice BARTHELEMY Directeur académique des services de l'éducation nationale - directeur des services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Vienne	Madame Véronique GUGGIARI Directrice académique des services de l'éducation nationale - directrice des services départementaux de l'Éducation Nationale des Deux-Sèvres
Monsieur Jean-Jacques VIAL Secrétaire général de l'académie de Poitiers- Rectorat de Poitiers	Madame Marie-Christine DUPORT Adjointe au secrétaire général d'académie – directrice des moyens - Rectorat de Poitiers
Monsieur Yannick THEVENET Adjoint au DRAIOLDS - Rectorat de Poitiers	Monsieur Laurent SCHEITHAUER Inspecteur d'information et d'orientation Conseiller technique du Directeur académique des services de l'éducation nationale de la Vienne
Madame Aurélie PINTON Doyenne des IA-IPR - Rectorat de Poitiers	Monsieur Ahmed BAUVIN DAFPIC - Rectorat de Poitiers

3) Au titre des représentants des établissements d'enseignement privés :

b) Trois maîtres enseignants dans un établissement privé :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Monsieur Hervé JEANNEAU FEP-CFDT - École de la Chaume Vouillé (86190)	Monsieur Emmanuel DUPONT FEP-CFDT- Lycée Saint-Joseph L'amandier Saint Yrieix sur Charente (16710)
Monsieur Damien ROUET, FEP-CFDT - Lycée Saint-Louis, Pont l'Abbé d'Arnoult (17250)	Madame Amélie BRUNET FEP-CFDT - Collège Saint Exupery, Niort (79000)
Madame Laurence CHARPENTIER SNEIP-CGT - Lycée Isaac de l'Étoile, Poitiers (86000)	Monsieur Alexandre ROBUCHON CGT - Saint-Paul, Angoulême (16000)

c) Trois parents d'élèves de l'association la plus représentative au niveau académique (APEL) :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Monsieur Frédéric BIDON (APEL 17)	Madame Aurélie DARTY (APEL)
Madame Elise PINTO (APEL 79)	Monsieur Olivier VILLAVERDE (APEL)
Madame Monika NEVRLOVA (APEL 86)	Madame Lydie MASSART (APEL 86)

Article 2 : - Le reste demeure sans changement.

Article 3 : - Le secrétaire général pour les affaires régionales et le recteur de l'académie de Poitiers, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Nouvelle-Aquitaine.

Bordeaux, le 21 NOV. 2024

Le préfet de région,

Pour le Préfet
L'adjointe au secrétaire général
pour les affaires régionales

Régine LEDUC